Commune de Confignon

**PROCES-VERBAL**
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**
**DU 13 AVRIL 2021**

| | | |
|---|---|---|
| Présent-e-s | M. | Martin BARCELLINI, Président |
| | M. | Nicolas FOURNIER, Vice-Président |
| | M. | Paul EUGSTER |
| | M. | Xavier FRANCEY |
| | Mme | Cornelia FROIDEVAUX |
| | M. | Quentin KNIGHT |
| | M. | Jean-Claude KORMANN |
| | M. | Johann LEUTWYLER |
| | M. | Christian MARTI |
| | M. | Félicien MAZZOLA |
| | M. | Pierre-Alain MOTTIER |
| | Mme | Julie PERADOTTO |
| | M. | Frédéric REVERCHON |
| | Mme | Nicole ROEHRICH |
| | M. | Christian RUPP |
| | Mme | Floriane SCHMIDT |
| | Mme | Isabelle STOFFEL |
| | Mme | Yvette TORNARE |
| | M. | Vincent TOURNIER |
| Excusé-e-s | - | |
| Conseil administratif | Mme | Elisabeth GABUS-THORENS, Maire |
| | Mme | Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative |
| | Mme | Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative |
| Verbaliste | Mme | Janine BELAHBIB-DEGEN |
| Assiste | Mme | Soheila KHAGHANI, Co -Secrétaire-générale |

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. DM 895 – Crédit d'investissement de CHF 104'000- TTC pour la mise en place d'un audit du parc immobilier communal pour la rénovation et mise aux normes
7. P DM 898 – Approbation des comptes 2020 et crédits budgétaires supplémentaires 2020
8. P DM 899 – Approbation d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 6'933.50 pour l'aménagement d'un dojo, vestiaires et sanitaires à l'école de Confignon
9. P DM 900 – Approbation d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 4'488.05 pour l'aménagement de surface de deux cheminements supplémentaires – Axe vert
10. P DM 901 – Approbation d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 10'259.70 pour l'assainissement de la salle communale
11. P DM 903 – Approbation des comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon
12. P DM 904 – Demande de modification du règlement du Fonds de mise en valeur des espaces à usage public et des bâtiments publics de la commune de Confignon
13. R 179 – Pour une meilleure planification des établissements scolaires et le refus de la construction d'un pavillon scolaire au CO Vuillonnex pour une durée illimitée
14. M 156 – Pour la création d'une police municipale sur la commune de Confignon
15. P – Sauvons le parc des Evaux
16. P – Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques
17. P – des habitants du chemin des Etroubles
18. Questions
19. Propositions individuelles et divers

**Le Président** ouvre la séance du 13 avril 2021 et annonce que nous serons 19 ce soir.

## 1. Approbation de l'ordre du jour

**Le Président** propose de voter l'OJ.

**L'OJ est accepté à l'unanimité.**

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021

**Mme Gabus-Thorens, page 6, son intervention** : mettre le texte de la rubrique Culture sous Social. Puis sous Budget 2021 reformuler : « **Suite à la démission d'une conseillère de CapEmploi, une nouvelle conseillère a été embauchée. Son salaire, inférieur à celui de la précédente conseillère, a permis de dégager un certain montant. En augmentant de manière minime ce montant, c'est-à-dire les charges, il a ainsi été possible d'augmenter le taux d'activité de la conseillère actuelle de 10%.** Le conseil des... »

**Le procès-verbal du 9 mars 2021, tel qu'amendé, est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.**

## 3. Communications du bureau

**M. Barcellini** transmet les informations suivantes :

- Courrier Pic-Vert : concernant la zone villa, et rappelant qu'il y a jusqu'à fin 2022 pour établir un plan zone villa. Ils se tiennent à notre disposition si nous souhaitons les recevoir.
- Point de suivi du courrier de M. Haegi : transmission de la réponse faite qui a été envoyée aux chefs de groupe, en accord avec le CA.
- Point de suivi R175 : la résolution a été envoyée à l'OCT et à l'OFROU (couverture de l'autoroute).
- Requête du CA : information concernant la surcharge importante de travail de l'administration, due notamment à la forte activité du CM. Une limitation de nos interventions serait donc bienvenue d'ici à la fin de l'année scolaire, soit pour les 2 prochains CM, avec une seule intervention par groupe.
- Course d'école CM/CA/SG : le Bureau propose de passer un peu de temps dans un cadre moins formel. Le format serait d'un jour + soirée, sans les conjoints, le 19 ou le 26 juin. Il demande de transmettre votre choix, ainsi que des idées...

## 4. Communications des commissions

### ▸ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

**M. Francey** informe que la commission s'est réunie le 29 mars conjointement avec la CSSV pour traiter de la motion 156 sur la police municipale. Une présentation a été faite par Mme Ritter, ainsi qu'une présentation de la FASe par M. Palau. Puis une seconde séance a eu lieu le 30.03. conjointement avec la CAM, pour traiter de la motion 167, création d'une patrouille scolaire. L'ATE a été auditionnée lors d'une présentation des plans de mobilité scolaire. Puis, sans la CAM, la commission a examiné la DM 895 relative à un audit du parc immobilier communal, point qui sera traité plus tard.

### Commission aménagement et mobilité (CAM)

**M. Mazzola** informe que la commission s'est réunie le 30 mars pour tout d'abord auditionner les associations en relation avec la pétition « Sauvons le parc des Evaux », puis ultérieurement avec la CFAS pour étudier la motion 167 relative à la création d'une patrouille scolaire et pour écouter l'ATE sur ce sujet.

### Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

**M. Reverchon** indique que la commission s'est réunie le 23 mars, le PDCom énergie a été abordé avec une personne de Walthert et Amstein. Les enjeux de cette thématique ont soulevé de nombreuses questions. La commission a discuté et validé plusieurs propositions dont la performance énergétique des bâtiments, l'énergie grise des nouveaux bâtiments, la mise en place de luminaires intelligents, etc..., ainsi que le concept de smart city.

### Commission constructions et équipements (CCE)

**M. Kormann** informe que la commission s'est réunie le 23 mars pour traiter de 2 points : la DM 895 concernant l'audit des bâtiments communaux et la DM 894 concernant la couverture réseau dans les salles annexes de l'Ecole de Cressy. Vous avez reçu un préavis relatif au premier objet et il y sera revenu plus tard dans cette séance. Concernant la couverture réseau, ont été examinées les 4 options proposées par le CA. Deux ont été écartées, un complément d'information a été demandé pour l'une, à savoir la pose de téléphones fixes, et enfin la création d'un réseau cellulaire à l'intérieur des bâtiments. Cette DM 894 sera donc examinée dans une prochaine séance, lorsque toute la documentation nous sera parvenue.

### Commission de la culture et communication (CCC)

**Mme Tornare** informe que la commission s'est réunie le 16 mars pour une présentation des promenades thématiques par M. Barthassat. L'objectif étant d'inciter les habitants à avoir une réflexion sur leur commune. Il a également parlé du mobilier signalétique. Puis, Mme Gabus-Thorens a annoncé les spectacles prévus jusqu'à l'été à Confignon, si toutefois l'autorisation de les organiser est donnée.

### Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)

**M. Fournier** informe que la commission s'est réunie le 16 mars pour traiter de la pétition en faveur de l'accueil des réfugié.es des îles grecques. Elle a également entendu Mme Grodecki pour une présentation du programme d'accompagnement individuel social de la commune. Par ailleurs la commission a décidé d'organiser ses travaux et a décidé d'auditionner l'APEC sur la motion des patrouilles scolaires et plus généralement sur son activité auprès des écoles de la commune. Enfin, une réunion conjointe avec la CFAS a abordé la motion sur la police municipale.

### Fondation de la petite enfance (FPE)

**Mme Gabus-Thorens** informe que le Bureau et le CF de la Petite enfance se sont réunis hier pour étudier les comptes et les ont approuvés. Puis une réflexion sur la structure financière de notre prochaine fondation a été abordée, une fois la crèche d'Aire-la-Ville intégrée.

### Fondation du logement (FL)

**Mme von Gunten-Dal Busco** informe que la FL s'est réunie 2 fois : le 24 mars pour faire le point sur le processus de réduction du nombre des régies. Un appel d'offre pour passer de 5 à 1 régie a été lancé, toutes les régies ont répondu et le Conseil a retenu les 2 meilleures offres. Les deux finalistes ont été auditionnées et une seule régie a été choisie pour reprendre l'ensemble de la gestion du parc immobilier de la fondation, à partir du 1er juillet 2021. Puis, le 31 mars, le CdF

s'est réuni une 2e fois de manière informelle pour discuter de sujets de fond tels que l'organisation de la fondation et le projet des Hutins.

- **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

**Mme Gabus-Thorens** indique que le FMV s'est réuni le 12 mars sur la Place du village, en compagnie d'une artiste qui a présenté son projet, ainsi que ses réflexions quant à l'œuvre et à l'espace prévu pour celle-ci. Puis, la réflexion s'est poursuivie sur une modification du règlement, elle y reviendra plus tard.

- **Fondation des Evaux (FE)**

**Mme von Gunten-Dal Busco** informe que le Bureau s'est réuni le 30 mars pour aborder l'accueil provisoire de l'Académie du Servette et faire le point sur l'avancement des négociations du projet de convention avec l'Etat et le Servette. Le planning sera abordé lors du prochain CdF le 19 avril et permettra à l'ensemble des membres de se positionner sur le projet. La ratification de la convention tripartite est prévue pour le 4 mai 2021, sous réserve de l'accord du CdF.

- **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

**Mme von Gunten-Dal Busco** informe que le CIV s'est réuni le 30 mars pour valider les comptes 2020. Ceux-ci ont été approuvés à l'unanimité et la commune sera remboursée de CHF 5'509.- correspondant à son pro rata du non dépensé.

## 5. Communications du Conseil administratif

### Communications de Mme Gabus-Thorens

**Mme Gabus-Thorens** informe sur les points suivants :

- Séances du CM : demande du CA faite à tous les groupes politiques pour étaler au maximum la charge de travail.
- Social : courrier envoyé à toutes les personnes en âge AVS informant sur les actions en cours, visant à garder le lien (rencontres en très petits groupes, cafés philo).
- Promotions-fêtes des écoles : le DIP a informé que celles-ci auront lieu dans chaque école, sur le temps scolaire et sans public.
- Jeunes : la FASe propose des jobs repères pour répondre aux difficultés rencontrées dues à la pandémie (décrochage scolaire, enfermement, incivilités). La commune proposera donc des tâches encadrées par la FASe, avec une petite rémunération, pour aider à retrouver des horaires, un intérêt et le sentiment d'être utile. Le CA a voté un budget extraordinaire de CHF 4'000.- à cet effet pour l'année 2021.
- Sport : le vélo-club de Lancy a sollicité la commune pour la tenue de la 2e étape de la course Omnium genevois sur son territoire. Accepté sous réserve de l'avis des autorités.
- Culture : les spectacles en intérieur sont pour l'instant annulés, mais ceux à l'extérieur sont maintenus. A suivre.

### Communications de Mme Uldry Frossard

**Mme Uldry Frossard** transmet les informations suivantes pour son dicastère :

- CA de Bernex-Onex-Confignon : réunion le 29 mars avec le CE M. Dal Busco et l'OCT. Une demande pour le lancement rapide d'une étude d'organisation viaire a été transmise au canton. Elle est nécessaire pour pouvoir établir les plans d'action à mettre en œuvre et pour

garantir l'équilibre du réseau. Elle permettra aussi d'établir un plan de mobilité régional pour l'ensemble des modes de transport selon la Loi sur la mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). L'étude devrait durer un an, puis les mesures de mobilité seront inscrites au plan d'action des transports collectifs, au projet d'agglo et au programme de la Confédération, afin de solliciter les financements fédéraux et cantonaux.

- Couverture de l'autoroute : la résolution votée par le CM en ce sens entre le tunnel de Confignon et la route de Base, a été envoyée à l'OFROU et à l'OCT. L'Office cantonal de génie civil (OCGC) a répondu pour indiquer que le département des infrastructures est particulièrement attentif à la préservation de la qualité de vie et au respect des normes environnementales. Il mentionne aussi le courrier de l'ASC à fin 2020 qui allait dans le même sens et précise que le DI a saisi l'OFROU sur cette question. Ce dernier a accepté de lancer une étude d'opportunité pour la couverture de l'autoroute au sud du tunnel de Confignon. Elle concernera notamment le bruit routier et l'urbanisme en lien avec le développement du quartier des Cherpines. Le résultat de l'étude nous sera prochainement présenté. Enfin, le projet général de l'élargissement de l'autoroute nous sera également soumis pour préavis.
- Sécurité : la police municipale a lancé 2 campagnes : la 1ère concerne les enfants des écoles de Confignon Village pour se rendre à l'école à pied avec accompagnement des agents durant 2 semaines. La seconde concernera Cressy et débutera en septembre. Chaque enfant reçoit un TRIKI avec le logo de la commune. La 2e campagne s'adresse aux propriétaires de chiens : des affiches ont été placées à différents endroits pour sensibiliser aux bonnes pratiques et préserver la faune et la flore. Les chiens devront être tenus en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet, période de nidification.

**Communications de Mme von Gunten-Dal Busco**

**Mme von Gunten-Dal Busco** informe des points suivants :

COPIL de L'Aire : le 23 mars une séance de pilotage avec M. A. Hodgers et les c.a. des communes bordant l'Aire a eu lieu par visio conférence. Un travail de classification des doléances a été effectué. Sur les 42 doléances, 17 sont réalisables sur le court terme et pour les autres, des groupes de travail ont été constitués sur les thématiques image directrice, eau-quantité et qualité, et avec objectif d'établir un plan d'action. Décision a été prise d'engager un mandataire pour soutenir la coordination et le suivi des mesures à réaliser sur l'Aire. Enfin, une rencontre avec les associations sera organisée au printemps pour un 1er retour sur les actions engagées.

Projet de containers provisoires sur une parcelle aux Cherpines : après le préavis négatif de la commune, une seconde requête a été déposée pour un projet de parking provisoire. Un nouveau préavis négatif a été déposé.

Parc du Vuillonnex : la présentation de l'Etat prévue a été déplacée avant la séance du CM de juin.

## 6. DM 895 – Crédit d'investisssement de CHF 104'000.- TTC pour la mise en place d'un audit du parc immobilier communal pour la rénovation et mise aux normes

**Le Président** rappelle qu'il y a eu un traitement en commissions et deux rapports ont été produits. Il passe la parole à **M. Kormann** pour le rapport de la CCE.

**M. Kormann** explique qu'en date du 23 mars, la CCE a examiné la proposition d'une mise en place d'un outil d'analyse du parc immobilier communal. Une audition des représentants de Signa-terre a été faite, d'où il ressort que le parc comprend une quinzaine de bâtiments considérés comme spéciaux.

Signa-terre est leader sur ce marché et bien recommandé. L'outil proposé permet des simulations des besoins futurs, soit qu'ils soient imposés de l'extérieur, soit qu'ils émanent de la commune. Cet outil

sera utile aussi pour le personnel technique et administratif de la commune (planification de travaux, entretien et rénovation, ainsi que la planification financière de ceux-ci). Est comprise aussi une analyse de situation de désamiantage, dont les résultats seront intégrés à leur rapport. La commission a été favorablement impressionnée par les outils présentés, mais souhaite néanmoins faire 3 remarques :

1) Elle relève que disposer des bonnes personnes pour utiliser les bons outils présentés sera aussi essentiel. Elle recommande donc de s'assurer que les services techniques et l'administration soient dotés du personnel en suffisance pour accomplir les tâches confiées.
2) Si la commune acquiert cet outil, elle recommande que la mise en route ne soit pas externalisée, pour une meilleure appropriation de ce dispositif.
3) Pour faire un état des lieux, il est relevé qu'un renfort administratif sera probablement demandé pour extraire l'historique des bâtiments concernés et elle recommande que les moyens nécessaires soient alloués à cette fin.

En conclusion, la CCE a préavisé favorablement et à l'unanimité cette proposition et recommande d'aller de l'avant pour l'achat de cet outil.

**M. Francey** explique que la CFAS a traité l'aspect financier de cette proposition le 30 mars 2021. Un budget de CHF 180'000.- avait été prévu au Plan des investissements, validé au budget 2021. La commune a lancé un appel d'offre et reçu 3 devis de sociétés. Son choix s'est porté sur un devis de CHF 104'000.-, incluant aussi une expertise sur l'amiante. Cet audit permettra de mieux planifier les rénovations des bâtiments concernés. La location d'un logiciel informatique pourra également soutenir la commune dans la planification de ses besoins et permettra de disposer d'un état actualisé du parc immobilier chaque année. Les charges d'exploitation prévues s'élèvent à CHF 10'400.- pour la location du logiciel et cet investissement sera complètement autofinancé. La commission recommande et préavise favorablement le crédit d'investissement de CHF 104'000.-.

**M. Mazzola** propose d'approuver sur le siège cet investissement.

**M. Mottier** soutient également ce crédit d'investissement qui devra également améliorer l'efficience énergétique des bâtiments. Un vote sur le siège est aussi proposé.

**Le Président** passe alors au vote.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 895
Séance du Conseil municipal du **13 avril 2021**

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 104'000.- TTC POUR LA MISE EN PLACE D'UN AUDIT DU PARC IMMOBILIER COMMUNAL POUR LA RENOVATION ET MISE AUX NORMES**

Vu la nécessité de se doter d'un instrument de pilotage pour l'entretien du parc immobilier communal,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis de la commission constructions et équipements (CCE) du 23.03.2021,

Vu le préavis de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 30.03.2021,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**D E C I D E**

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents,

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 104'000.- TTC destiné à la mise en place d'un audit du parc immobilier communal pour la rénovation et mise aux normes.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements 0290.650.52900.004 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 104'000.- TTC au moyen de 5 annuités dès la réalisation, estimée à 2021.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La DM 895 est acceptée à l'unanimité.**

## 7. P DM 898 – Approbation des comptes 2020 et crédits budgétaires supplémentaires 2020

**Mme Uldry Frossard** remercie Mme Khaghani, ainsi que la comptable, pour le travail conséquent lié à la clôture des comptes. Le rapport de l'organe de révision vous a été envoyé ce jour, attestant que les comptes 2020 sont conformes à la LAC et au référentiel MCH2. Le réviseur recommande d'approuver ces comptes.

En résumé, les chiffres clés sont les suivants :

-Un excédent de revenus de CHF 220'000.- contre une perte prévue de CHF 350'000.- au budget 2020. Les recettes fiscales, les remboursements d'assurances et les économies de charges liées aux prescriptions sanitaires, expliquent cette amélioration.

-Les revenus sont supérieurs de CHF 744'367.- par rapport au budget et les écarts se situent principalement sur les recettes fiscales, bien meilleures que les indications transmises par l'AFC, soit CHF 558'518.- en plus. Les taxes présentent également un montant supérieur de CHF 217'759.-. Ces améliorations compensent la diminution des recettes du Fonds de péréquation des personnes morales de CHF 93'355.-.

-La nature comptable 42 Taxes, comprend également un surplus de revenus de CHF 217'759.-, différence liée à des remboursements d'assurances pour les cas de maladie, accidents et maternité.

-Les charges sont supérieures de CHF 174'067.- par rapport au budget.

-La structure des charges au niveau du personnel est restée conforme au budget, le dépassement étant lié à des rattrapages importants facturés par la caisse de compensation des employés communaux. Ce dépassement avait été annoncé au CM et un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 139'870.- avait été voté le 10.11.20.

-Les charges financières présentent des intérêts moindres avec CHF 274'257.- en raison du renouvellement d'emprunts à des taux plus favorables. Deux éléments non prévus au budget ont été comptabilisés dans la nature 34, la dépréciation de la parcelle des Hutins et une moins-value sur les actions de la BCGE.

-Les charges d'exploitation présentent un non-dépensé de CHF 19'581.- . Pour la nature 31, les charges sont moindres de CHF 159'500.- en raison de la crise sanitaire.

-Les dépassements concernent principalement CAD Energie avec CHF 86'000.- et la levée des déchets avec 31'000.-.

-Concernant les provisions, des ajustements ont été comptabilisés, en raison de recettes plus favorables que les estimations. Nous avons donc aujourd'hui une provision pour estimé fiscal de CHF 948'000.-.

L'endettement continue à diminuer, il était de 136,125 en 2017 et de 43,30 en 2020, avec une dette brute par rapport aux revenus qui reste élevée à 143%. La dette par habitant diminue depuis 2017, elle se situe en 2020 à CHF 1'211.-.

Le CA vous invite donc à renvoyer cette délibération à la CFAS pour un examen de ces comptes 2020.

**M. Marti** propose le renvoi en CFAS afin d'examiner certains dépassements tels CAD Energie, le consortium du terroir et autres.

**M. Mazzola** souhaite relever que ces comptes sont basés sur le dernier budget de l'ancien CA, avec M. Uong, et qui présente une nouvelle fois un boni. La commune est bien gérée. Néanmoins, il souhaite un examen du non-dépensé en période COVID qui l'étonne. Il relève que les budgets sont établis à la ligne près et qu'une marge de manœuvre pour le CA et l'administration sera à considérer pour le futur en raisonnant en termes de politique publique et non en termes de lignes budgétaires. Il propose un renvoi en CFAS, ainsi que dans toutes les commissions pour le domaine qui les concerne.

**M. Fournier** tient à souligner que le dicastère des finances a été en mains du PDC pendant très longtemps et sous la législature précédente, 5 millions ont pu être remboursés. En l'occurrence, il retient que les revenus et les charges tiennent à peu près la route, si on ne prend pas en compte les nouveaux quartiers qui devront être construits. Les investissements à consentir pour construire ces derniers vont plomber le budget, mais il ne faut pas oublier que les populations attendues vont aussi générer des revenus. Le PDC est un peu plus inquiet sur la question des investissements, avec un taux d'effort plutôt mauvais. Ne pas investir aujourd'hui, c'est devoir investir massivement demain. Ces comptes montrent que les investissements ont été largement inférieurs à ce qui avait été initialement budgété pour 2020. Il faudra réfléchir à la dotation de l'administration pour affronter les plans à voter et de son point de vue, il pense qu'il faudra se montrer très volontariste pour voter des plans d'investissement ambitieux. C'est le gros enjeu de ces prochaines années.

**Le Président** passe au vote.

**Le renvoi du PDM 898 en CFAS est accepté à l'unanimité (18 voix).**

## 8. P DM 899 – Approbation d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 6'933.50 pour l'aménagement d'un dojo, vestiaires et sanitaires à l'école de Confignon

**Mme von Gunten-Dal Busco** relève que l'exposé des motifs indique qu'il s'agit de travaux exécutés en 2019, mais présentés aujourd'hui pour des raisons de COVID. Cette remarque vaut aussi pour les 2 autres demandes de crédits d'engagement supplémentaires qui suivent.

**Mme Gabus-Thorens** ajoute que l'introduction du MCH2 prévoit que pour chaque crédit dépassé, une présentation au CM est requise pour approbation et aussi pour des raisons de transparence.

**M. Fournier** propose de voter sur le siège, l'argent ayant déjà été dépensé, le dojo réalisé et concerne des comptes datant d'il a 2 ans...Il apparaît inutile d'encombrer les commissions avec ce type de délibérations.

**M. Francey** défend la même proposition, mais demande qu'à l'avenir on évite ce genre de retour.

**M. Mazzola** relève que l'obligation de mentionner dépend du règlement d'application de la LAC Art. 60 al.2 et al. 4, qui mentionne une norme de 10%, mais qui n'est pas clair s'il s'agit de l'obligation d'une simple information du CM ou d'un vote pour un dépassement > à 10%. Il suggère d'en demander l'explication au CE.

**Mme Khaghani** précise que dès que le niveau des 10% en sus est atteint, un vote de crédit complémentaire est obligatoire avant le bouclement des comptes. Dans les 3 cas de figure de ce soir, nous nous trouvons effectivement en dessous, mais la marge de manœuvre laissée n'est pas très claire.

**M. Marti** trouve aussi approprié de voter sur le siège pour ne pas encombrer les commissions, ceci étant aussi valable pour les 2 sujets suivants.

**Le Président** passe au vote sur le siège pour ce crédit d'engagement de CHF 6'933.50.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 899
Séance du Conseil municipal du **13 avril 2021**

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 6'933.50 POUR L'AMENAGEMENT D'UN DOJO, VESTIAIRES ET SANITAIRES A L'ECOLE DE CONFIGNON**

Vu le crédit d'engagement de CHF 122'000.- voté par le Conseil municipal le 8 mai 2018, approuvé le 27 juin 2018 par le Conseil d'Etat, pour CHF 122'000.-,

Vu le décompte final s'élevant à CHF 128'933.50,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**D E C I D E**
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 6'933.50 pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 8 mai 2018, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le no 2170.370.33004.000 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2027.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La DM 899 est acceptée à l'unanimité des 18 présents.**

**9. P DM 900 – Approbation d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 4'488.05 pour l'aménagement de surface de deux cheminements supplémentaires – Axe vert**

**M. Francey** propose de voter sur le siège comme précédemment.

**Le Président** passe au vote.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 900
Séance du Conseil municipal du **13 avril 2021**

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 4'488.05 POUR L'AMENAGEMENT DE SURFACE DE DEUX CHEMINEMENTS SUPPLEMENTAIRES – AXE-VERT**

Vu le crédit d'engagement de CHF 53'000.- voté par le conseil municipal le 13 mars 2018, approuvé le 14 mai 2018 par le Conseil d'Etat, pour CHF 53'000.-,

Vu le décompte final s'élevant à CHF 57'588.05,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**D E C I D E**

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 4'488.05 pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 13 mars 2018, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le no 6150.760.33001.000 "Amortissement des investissements" jusqu'en 2027.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La DM 900 est acceptée à l'unanimité des 19 présents.**

## 10. P DM 901 – Approbation d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 10'259.70 pour l'assainissement de la salle communale

**M. Marti** propose un vote sur le siège.

**M. Fournier** relève sur le fond que le CM de l'époque s'était clairement prononcé pour ne pas acheter un système de micros et cette information n'ayant manifestement pas été transmise aux services, un achat a tout de même été fait. On ne peut qu'espérer qu'à l'avenir les décisions prises par ce CM puisse être mieux respectées.

**Le Président** propose de passer au vote sur le siège.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 901
Séance du Conseil municipal du **13 avril 2021**

**PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 10'259.70 POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA SALLE COMMUNALE**

Vu le crédit d'engagement de CHF 107'000.- voté par le Conseil municipal le 05 décembre 2017, approuvé le 14.12.2017 par le Conseil d'Etat, pour CHF 107'000.-,

Vu le décompte final s'élevant à CHF 117'259.70,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

**D E C I D E**

à la majorité simple

Par 17 oui, 1 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 10'259.70 pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 5 décembre 2017, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le no 0290.590.33004.000 *Amortissement des investissements" jusqu'en 2027.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La DM 901 est acceptée par 17 pour, 1 contre et 1 abstention.**

## 11. P DM 903 – Approbation des comptes 2020 de la Fonsation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon

**Mme Uldry Frossard** communique que les comptes 2020 de la FPE s'élèvent aux revenus et aux charges à CHF 2'917'784.85. Ils sont accompagnés d'un exposé des motifs et d'un rapport d'activité très détaillé. L'organe de révision recommande le vote de ces comptes. La subvention communale à la Fondation est légèrement inférieure au budget de CHF 14'687.- et s'élève donc à CHF 1'989'867.-. Le CA recommande le renvoi en CFAS pour examen.

**Le Président** demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Marti** propose le renvoi en CFAS pour un examen des revenus et dépenses.

**M. Mazzola** propose, étant donné qu'il s'agit d'une Fondation dont les comptes ont déjà été étudiés, de voter sur le siège.

**Mme Peradotto** souhaite souligner le travail effectué par les employé.es et les 2 directrices qui ont dû effectuer au pied levé des remplacements, permettant ainsi de garder la crèche ouverte.

**Le Président** passe aux votes : sur un renvoi en CFAS, ainsi que sur le siège.

**Le renvoi en CFAS est refusé par 7 oui, 10 non et 2 abstentions.**

**M. Fournier** souhaite également remercier tout le personnel de la crèche et rappelle que la commune propose beaucoup de places de crèche, malgré une liste d'attente importante. Les coûts seront vraisemblablement votés sur le siège, mais un suivi attentif de ceux-ci restera néanmoins nécessaire, de même qu'une attention minutieuse à apporter à cette problématique.

**Mme Tornare** rejoint **Mme Peradotto et M. Fournier** pour saluer l'équipe performante de la crèche.

**Mme Gabus-Thorens** informe que le nouveau fonds préscolaire a permis une réduction d'~10% de la subvention communale.

**Le Président** passe au vote de la DM.

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 903
Séance du Conseil municipal du **13 avril 2021**

**APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2020 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA SA du 9 avril 2021,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**D E C I D E**
à la majorité simple

Par 13 oui, 0 non et 6 abstentions sur 19 CM présents

a) D'approuver les comptes 2020 de la Fondation d'intérêt public communal pour la Petite enfance à Confignon, s'élevant aux revenus et aux charges **à CHF 2'917'784.85** laissant apparaître un résultat de CHF 0.00.

b) D'approuver le bilan au 31.12.2020 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 135'090.29.**

c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite enfance à Confignon s'élève au 31.12.2020 à CHF 10'000.00.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**LA DM 903 est approuvée par 13 oui et 6 abstentions.**

## 12. P DM 904 – Demande de modification du règlement du Fonds de mise en valeur des espaces à usage public et des bâtiments publics de la commune de Confignon

**Mme Gabus-Thorens** explique qu'avec la nouvelle législature, une réflexion sur ce que nous souhaitons faire et avoir dans notre commune s'est engagée. Les statuts du FMV prévoient la possibilité d'acquisitions directes, aussi bien que des concours avec acceptation de délibérations par le CM pour obtenir des fonds supplémentaires. Compte tenu des fonds très modestes dont le FMV dispose actuellement, soit CHF 56'000.- avant le 31.12.20, le choix d'une acquisition directe s'est imposé. Des artistes ont été sollicités pour faire des propositions et un projet concret pourra être présenté ultérieurement. Les statuts prévoient néanmoins l'obligation de recourir à un expert, ce qui s'est révélé assez lourd financièrement dans le passé. Par exemple, le concours sur la Place du village et qui n'a pas abouti, a coûté CHF 15'000.-. Après réflexion, le comité du fonds propose que recourir à un expert soit *une possibilité* et donc demande la modification des statuts en ce sens, avec soumission de l'œuvre au Fonds d'art contemporain pour une confirmation de l'adéquation du montant de l'investissement à l'œuvre choisie.

**Le Président** demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**Mme Stoffel** informe qu'une acquisition en directe a été retenue par le Fonds avec le choix d'une artiste locale qui a recueilli l'unanimité des voix. Le souhait du comité a aussi été de créer une résonnance avec le quartier de Cressy. La présence d'expert(s) a interpellé avec un coût de CHF 15'000.- pour un projet retenu contre l'avis du comité en 2020 et heureusement rejeté par le CM. Une modification des statuts prévoyant le recours à des experts comme une possibilité semble donc judicieuse. D'autant que le concours d'un spécialiste chargé d'évaluer la valeur de l'œuvre est prévu. Finalement, elle rappelle que le Fonds et ses finances sont indépendants, avec tous les partis représentés dans le comité. Le choix de l'œuvre a fait l'unanimité, de même que la modification des statuts pour son acquisition. Elle propose en conséquence un vote sur le siège pour aller de l'avant et accepter un projet qui tient à cœur à l'ensemble du comité.

**Mme Tornare** déclare ne pas être favorable à une modification du règlement du Fonds pour les points suivants :

-Depuis le 24 septembre 2020, les membres du fonds se sont réunis sans la présence d'un expert pour le choix d'une œuvre sur la Place du village. La raison était principalement liée au coût, mais après renseignement, ce coût pour une séance est de CHF 150.- et de nombreuses communes n'hésitent pas à s'accompagner d'experts en art et urbanisme.
-Les membres du fonds proposent d'agir seuls et sans conseil. Personnellement, elle s'est opposée au choix d'une sculpture de « petite fille à la trottinette », l'artiste étant norvégienne, habitant en France. Elle estime que la commune a le devoir de promouvoir des artistes du cru et de plus, cette sculpture avait déjà été présentée en 2018, sans être retenue. Sylvie Ramu, une artiste née à Confignon, n'a pour sa part, pas été retenue par les membres du Fonds actuel. Le choix d'une œuvre ne se résume pas à dire « j'aime ou je n'aime pas » sans connaissance du marché de l'art. Le choix d'une œuvre doit s'accompagner d'une vraie réflexion sur son intégration au lieu choisi, sa durabilité, les matériaux utilisés, la valeur de l'artiste et celle de l'œuvre. De plus, une concertation avec les habitants est indispensable, si l'on souhaite que l'oeuvre soit bien acceptée par la population.
-Si la proposition de modification du règlement est acceptée ce soir, les 5 membres du fonds pourront acquérir demain une sculpture de plus de CHF 60'000.-, sans conseil d'experts et sans consultation avec la population. Comment expliquer à la population un tel choix ? La limite du fonds est fixée à CHF 500'000.- et Demain Confignon trouve parfaitement déraisonnable de confier à un comité de 5 personnes la possibilité d'acquérir une œuvre sans limite de prix. En conséquence, Demain Confignon refuse la modification du règlement du FMV. Si la majorité du CM souhaite néanmoins l'accepter, Demain Confignon proposera alors le renvoi du règlement en CFAS, afin de fixer un montant plafond pour les achats directs, sans expert.

**M. Mazzola** souhaite rappeler quelques éléments, ayant été membre de ce fonds au moment du grand concours en 2020. Mme Ramu n'avait pas été invitée par les experts, mais avait été ajoutée par les membres de la commission du CM et n'avait pas été considérée par les experts. Concernant la modification du règlement, il souligne que l'obligation de consulter un expert a été remplacée par une possibilité, mais en introduisant le fonds d'art contemporain comme sécurité. Puis, sur la possibilité d'acheter seul une œuvre de CF 500'000.-, il rappelle que le fonds est composé de membres du CM et qu'en 2019, le crédit a été refusé par le CM, ce qui démontre qu'un achat de CHF 500'000.- sur un coup de tête est impossible. Enfin, pour de « petits » achats d'œuvre, les choix de la VdG ou du canton ne passent pas par des avis d'experts externes. Considérant ces éléments il soutient complètement la proposition PLR de voter sur le siège.

**Mme Schmidt** confirme que la question de l'expertise est au centre et non celle du choix ou du non-choix d'une œuvre ou d'un artiste. Il y a aussi un lien entre le montant à disposition et les prix des expertises pour garder une marge de manœuvre et ne pas prétériter l'acquisition d'une œuvre. En ce sens, le PDC trouve la mesure adéquate.

**Mme Uldry Frossard** souhaite rectifier la somme mentionnée pour l'œuvre éphémère en 2020 qui n'était pas de CHF 300'000.-, mais de CHF 30'000.-.

**Mme Gabus-Thorens** corrige pour rappeler que le montant de l'œuvre éphémère était de CF 70'000.- + l'écriture sur le bâtiment de l'école de CHF 35'000.-.

**Le Président** rappelle que le point sur lequel il faut se prononcer est la modification du règlement. Il propose de voter sur le renvoi en CFAS pour commencer.

**Le renvoi en CFAS est refusé par 7 oui et 12 non.**

**Le Président** ouvre le débat.

**M. Kormann** rappelle le psychodrame de la mainmise des experts sur la volonté populaire et sur le fait qu'une œuvre dont on ne voulait pas nous avait été proposée pour CHF 105'000.- pour être finalement refusée par le CM, mais avec un coût de CHF 15'000.- pour rien. Il considère donc aussi bien pour les bancs parlants que pour ce concours cité, que les experts nous ont plus encombré qu'éclairé. Il lui semble important de se libérer de cette tutelle. Puis revenant sur les propos de **Mme Stoffel** mentionnant que les membres du fonds avaient préavisé favorablement à l'unanimité ce préavis, il ne comprend pas alors l'exposé de **Mme Tornare** qui indique vouloir s'opposer à cela. Y a-t-il eu changement d'avis depuis ?

**Mme Tornare** répond qu'elle fait partie du comité du FMV, mais qu'elle a depuis le début refusé le choix d'une artiste qui n'est pas locale. Puis, concernant l'expert, elle indique être contre le fait de ne pas respecter le règlement et ne comprend pas pourquoi **Mme Stoffel** a mentionné un vote à l'unanimité. Elle réitère que le choix de l'œuvre lui plaît, mais pas la façon de faire ce choix.

**M. Reverchon** explique que Demain Confignon aimerait proposer un amendement au chap. 3. Art. 13, et ajouter après la phrase « La proposition d'acquisition d'une œuvre d'art par achat ou commande directe se fait à la majorité des membres présents. **Le montant maximum d'une œuvre acquise en direct est fixé à CHF 5'000.-. »**

**Mme Stoffel** souhaite user de son droit de réponse aux propos de **Mme Tornare** en postulant une incompréhension. Effectivement lors de la dernière séance du comité, **Mme Tornare** a bien émis le souhait de ne pas déroger aux statuts relatifs aux experts, raison pour laquelle elle a proposé de les modifier pour un vote au CM. Ce qui a été approuvé par **Mme Tornare** et tous les membres du comité. Cette solution, à ce moment-là, semblait donc parfaitement convenir. Nous sommes donc tous sortis de cette réunion convaincus d'avoir réglé cette situation démocratiquement. Il est donc désagréable d'entendre ici que j'aie pu mentir à ce sujet devant le CM.

**Mme Tornare** réfute cette accusation, elle n'est simplement pas d'accord avec la proposition de ce règlement et pensait qu'en parler au CM permettrait d'éclaircir un texte qu'elle n'avait pu tenir entre ses mains.

**M. Fournier** souhaite réagir à la proposition d'amendement faite et ce qu'il en comprend c'est une volonté de limiter le champ d'action du fonds. Dans ce cas, il se pose la question de l'utilité de ce fonds ? Avec un plafonnement à CHF 5'000.- des œuvres qu'il pourrait financer, ceci équivaut à une décrédibilisation de ce fonds et par conséquent pose la question de son utilité. C'est l'occasion pour ce Conseil de se poser cette question, mais si la volonté est de maintenir ce fonds, alors cet amendement doit clairement être refusé. L'intérêt d'avoir un fonds, clairement séparé des commissions, réside justement dans sa marge de manœuvre.

**Mme Gabus-Thorens** rappelle que dans le fonds, il y a 2 manières d'acquérir, soit par achat direct, soit par concours. Avec une limite à CHF 5'000.- pour les achats directs, on ne résout pas la question posée, à savoir faut-il un expert ou pas ?

**Mme Schmidt** rappelle la garantie proposée avec la soumission au Fonds d'art contemporain. Garantie à moindre coût permettant de ne pas dilapider les ressources dans des frais d'expertise au détriment de l'acquisition d'œuvres. Dans cette perspective, elle trouve la proposition cohérente.

**M. Reverchon** répète que l'amendement concerne les achats directs. Par ailleurs, Demain Confignon s'interroge sur l'utilité d'un tel fonds et sur une dissolution pour créer de nouvelles opportunités de

projets plus participatifs, avec la population et plus proche des citoyens. Il propose donc de renvoyer ce règlement en CCC pour traiter de la problématique de ce fonds.

**M. Mazzola** rejoint les préoccupations du PDC sur l'adaptation du fonds aux moyens disponibles, ainsi que celle de **M. Reverchon** sur l'aspect plus participatif de celui-ci. Tout ceci est possible avec ce règlement et il encourage les membres du fonds à travailler dans ce sens. Il propose donc de passer au vote.

**Le Président** résume les 3 points dégagés : la proposition d'amendement avec un plafond de CHF 5'000.- pour les achats directs, le renvoi en CCC et la modification du règlement.

**M. Fournier** ne comprend pas le sens de la proposition de renvoi en CCC, pour examiner un article du règlement alors qu'une proposition pour un examen de l'entier de règlement a aussi été faite. Il paraît donc plus logique de revenir à une prochaine séance avec une proposition formelle de retravailler le règlement, celle-ci ne devant pas avoir lieu dans le cadre de cette délibération.

**Le Président** propose de voter dans l'ordre suivant : le renvoi en CCC, l'amendement de CHF 5'000.- et la modification du règlement.

**Le renvoi en CCC est refusé par 7 oui et 12 non.**
**L'amendement pour plafonner à CHF 5'000.- les achats directs est refusé par 4 oui, 12 non et 3 abstentions.**

Commune de Confignon

Législature 2020-2025
Délibération N° 904
Séance du Conseil municipal du **13 avril 2021**

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU FONDS DE MISE EN VALEUR DES ESPACES À USAGE PUBLIC ET DES BÂTIMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE DE CONFIGNON**

Vu le changement de législature et de membres du FMV,

Vu la demande unanime des membres actuels du FMV de modifier l'article 6 du Règlement du Fonds de mise en valeur,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**D E C I D E**
à la majorité simple

Par 12 oui, 7 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'accepter la modification de l'article 6 du Règlement du Fonds de mise en valeur des espaces à usage public et des bâtiments publics de la commune de Confignon, telle que proposée ci-dessous.

**Article 6**

*Le Conseil administratif constitue un comité composé de :*

*a) Composition permanente :*
- *Une présidence tenue par le-la Conseiller-ère administratif-ve en charge du dicastère de la culture.*
- *1 membre par parti représenté au sein du Conseil municipal.*

- *Participe également au comité du Fonds un membre de l'administration exerçant la fonction d'administrateur-trice.*
- *L'administrateur-trice à une voix consultative.*

*b) Autre(s) participant(s)*

- *Un ou plusieurs experts peuvent être choisis par le comité ou par le Conseil administratif et nommés par ce dernier, lors de certains projets spécifiques.*
- *Le Conseil municipal valide le choix du ou des experts choisis par délibération.*

*En l'absence d'expert, le comité soumettra le projet au Fonds Cantonal d'Art Contemporain ou à un autre spécialiste afin que celui-ci vérifie que le coût du projet corresponde à la valeur de l'œuvre et de son installation.*

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La modification du Règlement est acceptée par 12 oui et 7 non.**

## 13. R 179 – Pour une meilleure planification des établissements scolaires et le refus de la construction d'un pavillon scolaire au CO Vuillonnex pour une durée illimitée

**M. Mottier** explique qu'accueillir nos enfants dans un container dans un espace dévolu aux pauses devant un CO accueillant 800 élèves n'est pas juste, à l'heure où accueillir Genève Servette dans un pavillon en bois est possible. Il regrette qu'une construction plus durable, plus esthétique et de qualité, ne semble pas envisageable. Et ce d'autant que cette construction est prévue pour durer. Durer dans la médiocrité, dans l'inesthétisme, dans la banalisation des espaces. Il trouve dénigrant de proposer une solution à des problèmes connus depuis longtemps, sans même demander un préavis à la commune, pour appliquer une recette toute faite. Depuis 1976, date de l'inauguration du CO du Vuillonnex, la technologie pour un mieux-être de nos enfants a évolué et permet de proposer des espaces de qualité. Cette proposition de classes containers n'est vraiment pas adéquate.
Demain Confignon a déposé une résolution pour refuser la construction définitive d'un pavillon de 8 classes devant le CO du Vuillonnex. L'autorisation de construire est imminente et le CA a clairement refusé le projet définitif d'agrandissement du site. A ce jour, nous n'avons pas reçu de retour du canton. Demain Confignon regrette le manque d'anticipation du canton pour ajuster l'accueil scolaire au nombre de logements construits. Nous ne sommes pas contre une installation provisoire, mais voulons nous assurer que celle-ci sera bien provisoire, en attendant l'agrandissement du bâtiment actuel. 5 ans paraissent raisonnables sachant que le canton dispose de suffisamment d'espace pour agrandir le site. Vu l'urgence, Demain Confignon demande le vote sur le siège avec la déclaration suivante : « Le CM déclare s'opposer à la construction d'un pavillon scolaire de durée illimitée devant le CO du Vuillonnex et accepter l'installation d'un pavillon d'une durée de 5 ans maximum, vu l'urgence et le déficit de classes constaté sur le canton. Il souhaite une meilleure planification des établissements scolaires au regard des GP de Bernex et des Cherpines et sollicite l'examen de la construction d'un CO dans le périmètre de l'école du secondaire II aux Cherpines si l'espace prévu pour 1400 élèves peut être partagé entre le CO et l'école du secondaire II. Demain Confignon souhaite que soit examinée la possibilité de construire un nouveau CO dans le périmètre de l'école secondaire II, afin d'éviter le déplacement de centaines d'élèves.»

**Le Président** demande de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Eugster** ne comprend pas tout à fait cette résolution de Demain Confignon. Le CO date de bientôt 50 ans et l'Etat va construire des pavillons provisoires dans l'attente d'une rénovation de celui-ci. Il peine à comprendre une obstruction à cette construction nécessaire pour la rénovation et l'agrandissement du CO existant. Le PDC s'opposera donc à cette résolution.

**Le Président** ouvre le débat.

**Mme von Gunten-Dal Busco** rappelle quelques éléments factuels pour ceux qui nous suivent en visio. Elle rappelle que le CA avait été consulté cet automne pour rendre un préavis sur le projet de pavillon dit provisoire et deux remarques avaient été émises : ne pas avoir été consulté pour ce projet et notre peine à concevoir au vu des travaux envisagés, son caractère provisoire. Un projet définitif a suivi avec un nouveau préavis négatif rendu. A ce jour, nous sommes toujours en attente de réponses de l'OAC.

**M. Francey** se pose la question de l'intérêt de cette résolution, le CA s'étant déjà déterminé sur un délai maximum de 10 ans, avec cette nouvelle résolution qui demande 5 ans ? 5 ans c'est très court pour obtenir des autorisations à Genève et il s'inquiète pour les enfants si dans 5 ans, rien n'aura été construit. Faudra-t-il demander à nos enfants d'aller dans d'autres cantons ou communes, car il n'y aura plus rien sur Confignon ? La position du CA est suffisante et le PLR s'opposera à cette résolution. Enfin il pose la question de savoir s'il faudra régulièrement soutenir les décisions du CA après dépôts de telles résolutions ?

**M. Reverchon** précise que la résolution pourrait être adressée au CE pour dire que nos adolescents méritent mieux que des pavillons à moitié enterrés. Mais vu le manque d'informations, il propose également un renvoi en CAM et CCE pour un meilleur partage de celles-ci.

**M. Tournier** estime que le meilleur moyen de s'assurer du caractère provisoire de cette installation, c'est de soutenir le projet de la Goutte de Saint-Mathieu.

**M. Mazzola** explique que la première réaction à cette résolution a d'abord été la peur, peur que ces pavillons provisoires puissent être implantés sur l'espace vert envisagé pour de la permaculture. Puis, il a été expliqué que les pavillons seront posés sur l'ancien parking à vélos, espace très peu utilisé. La planification scolaire du DIP n'est pas de la responsabilité de Confignon et il retient le préavis négatif du CA. Sa portée est à mettre en relation avec le fait que ce terrain appartient à l'Etat et se trouve sous sa responsabilité. Le seul levier à notre disposition est d'engager la discussion au sujet de la qualité du projet. Puis, concernant la Goutte Saint-Mathieu, il rappelle que ce projet n'est provisoire que si un CO est construit à la Goutte Saint-Mathieu. En s'opposant à ce projet, on n'apporte aucune solution.

**Mme Uldry Frossard** précise que l'OCBA a confirmé que le pavillon était *définitif* et le CA est donc très inquiet, car le bâtiment n'est pas *en attendant* Saint-Mathieu, mais bien *en plus* comme mentionné dans le courrier de l'OCBA.

**Mme von Gunten-Dal Busco** rappelle qu'un courrier de l'OCBA a été reçu le 01.12.20 pour mentionner qu'une erreur de terminologie s'était glissée dans l'intitulé de la requête du bâtiment projeté, celui-ci n'étant pas provisoire en raison des perspectives démographiques. Une clarification a été demandée.

**Le Président** propose de passer aux votes de renvoi en CAM et CCE, avant celui de la résolution.

**Le renvoi en CAM et en CCE est refusé par 7 oui, 11 non et 1 abstention.**
**La résolution 179 est refusée par 7 oui, 11 non et 1 abstention.**

## 14. M 156 – Pour la création d'une police municipale sur la commune de Confignon

**M. Founier** lit le rapport commun des 2 commissions CFAS et CSSV. Un amendement général a été proposé pour transformer cette motion en une résolution sur la police municipale à Confignon, en supprimant les 2 premières invites pour laisser place à la 3e qui dit : « Le CM demande au CA de ne pas renouveler les contrats de prestations qui nous lient aux intervenants liés à la sécurité sur la commune sans accord préalable du CM. » Puis d'envisager notre police municipale dès que les nouveaux quartiers verront le jour. Nous serons alors mieux à même de réfléchir sur la pertinence d'une police municipale communale. Cet amendement a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres des 2 commissions.

**M. Tournier** tient à souligner la sagacité des 2 commissions ce soir-là avec la proposition de cet amendement général. Mais VdG souligne l'importance d'une politique de sécurité qui comprenne les 2 axes que sont l'aspect social (FASe) et l'aspect sécuritaire proprement dit (APM).

**M. Marti** ajoute qu'une orientation du travail sur de l'intercommunalité sera aussi essentielle à moyen terme et il soutient cet amendement.

**M. Francey** tient à signaler qu'une baisse des coûts de Bernex de l'ordre de CHF 70'000.- pour la police municipale est intervenue, est-ce un effet de la motion ? Il approuve cette résolution.

**Le Président** propose de voter sur l'amendement général, puis sur la motion amendée en résolution.

**L'amendement tel qu'affiché à l'écran est accepté à l'unanimité**

| Commune de Confignon | **Résolution** | **R156** |
|---|---|---|

Dépositaires : Xavier Francey (PLR), Nicole Roehrich (PLR), Isabelle Stoffel (PLR)

*Date de dépôt : 9 septembre 2020*
*Date de traitement : 13 avril 2021*

**Titre de la résolution : Pour une réflexion sur la police municipale à Confignon**

Considérant que :

- Les incivilités sur la commune de Confignon sont en recrudescence ;
- L'exécutif de la commune doit agir avec plusieurs intervenants, à savoir la police municipale de Bernex, la police municipale d'Onex ainsi que des agences de sécurité privée ;
- La Commune n'a pas son indépendance en ce qui concerne sa propre sécurité ;
- Le budget de la police municipale de Bernex ne peut pas être surveillé et discuté par notre magistrat(e) en charge de la sécurité ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif à l'unanimité des 19 membres présents :

- De ne pas renouveler les contrats de prestations qui nous lient aux intervenants liés à la sécurité sur la Commune, sans accord au préalable du Conseil municipal,
- D'envisager notre propre police municipale dès que les nouveaux quartiers verront le jour.

Le Président : Martin BARCELLINI Le Secrétaire : Félicien MAZZOLA

**La M156, transformée en résolution, est approuvée à l'unanimité.**

### 15. P – Sauvons le parc des Evaux

**M. Mazzola** lit le rapport de majorité de la CAM qui recommande le classement de cette pétition par 4 voix contre 3.

Puis **Mme Froidevaux** fait la lecture du rapport de minorité qui conclut sur un renvoi au CA.

**Le Président** propose de passer au vote sur le classement de la pétition, puis sur le renvoi au CA.

**M. Tournier** souhaite intervenir pour VdG, avec **MM. Mazzola et Knight.** En introduction, il rappelle que VdG veut faire des choses et donc travaille à trouver des moyens pour les réaliser. Il s'agit ici

d'accompagner l'installation de l'académie du Servette aux Evaux pour ne pas la subir. Permettre aussi de reloger l'académie pour que le canton puisse reloger un CO dont la jeunesse genevoise a un urgent besoin et éviter d'avoir à placer des containers scolaires un peu partout, fussent-ils en bois. Rappelons qu'initialement VdG ne voulait pas de ce projet, mais l'audition des acteurs de ce projet nous a permis d'être éclairés permettant une évolution de notre position. Il les énumère brièvement et conclut que l'installation est provisoire, sans charges financières pour la commune, et ne concerne que les jeunes footballeurs de l'Académie. VdG a donc une posture qui est celle de la confiance, personne ne voulant un bétonnage ou la privatisation de la FE. Nous avons confiance en notre conseillère administrative qui veillera à trouver des solutions adéquates et efficaces dans le cadre de sa représentation de Confignon au sein du CdF des Evaux.

**M. Mazzola** renchérit sur le besoin de confiance dans les élus publics qui apportent des réponses, celles-ci étant dûment protocolées dans des procès-verbaux publics et qui constituent donc un engagement fort et non négligeable. Si nous considérons que les réponses écrites fournies ne sont rien, sur quoi nous baser pour faire société et œuvrer ensemble pour avancer ? Le projet semble acceptable, tenant compte des éléments répétés par **M. Tournier** et qu'il rappelle ici volontiers en réclamant un engagement fort du CA :
-la mobilité constitue un problème récurrent et pour laquelle ce projet constitue une opportunité pour prendre des mesures
-fermeture de certaines rues au trafic motorisé
-l'étalement de vélos-stations pour un accès facilité au parc
-la limitation des parkings aux abords du parc, voire leur suppression complète
-la lutte active contre le parking sauvage, et tout particulièrement les week-ends
-l'amélioration de l'accès en transports publics
Un engagement clair à mettre en œuvre ces propositions permettra de transformer en opportunité l'arrivée de clubs sportifs.

**M. Knight** ajoute qu'un engagement clair sur l'aspect provisoire de l'installation est aussi demandé, avec remise en état. De même l'instauration d'un système de tri systématique sur la zone, un entretien des terrains respectueux de l'environnement, pas de grillages, limitation des atteintes et préservation de la nature arborée du parc. Une information annuelle aux communes sur l'avancement des recherches pour reloger l'académie est également réclamée, de même qu'un calendrier des différents aménagements prévus, ainsi que le chiffrage des moyens investis par l'Etat.

**M. Marti** regrette pour sa part que cette séance ne soit pas publique et il salue tous ceux qui suivent la séance en ligne. Il rappelle qu'au moment du dépôt de la pétition, beaucoup d'éléments n'étaient pas encore connus, il est donc difficile de reprocher des lacunes à cette pétition. Celle-ci est le reflet d'une véritable inquiétude et il tient à rappeler que les prises de positions ne sont pas dirigées contre l'académie du Servette, mais en faveur de la population qui s'inquiète. Les questions posées au CA sont les suivantes :
- des garanties pour la qualité de vie des habitants ont-elles été obtenues ?
- la problématique de la circulation côté Confignon a-t-elle été abordée dans le plan de mobilité ?
- pensez-vous réellement que les gens déposeront leurs enfants sans chercher des solutions de parking à Cressy ?

**Mme Uldry Frossard** répond sur la mobilité avoir organisé une séance avec le mandataire pour vérifier les mesures de mobilité conçues par la Fondation. Aucune mesure n'était prévue sur le territoire de Confignon, même pas un abri vélos ! Aucune mesure financée pour améliorer la situation et éviter le trafic de transit. Demande a donc été transmise pour un certain nombre de mesures dont celles mentionnées par VdG, mais sans garanties à ce jour. Ces mesures doivent être inscrites dans la convention, afin d'être financées par le canton et l'académie du Servette.
Elle énumère ce qui a été demandé :
-une étude complémentaire visant à éviter le trafic au sein du quartier de Cressy
-un abri vélos à l'entrée du parc, côté Cressy
-l'examen d'un lieu pour le car permettant d'éviter à celui-ci une marche arrière

-des mesures pour réduire les limites de stationnement
-l'installation de panneaux de signalisation sur les routes de Chancy, Bernex, Soral, afin de rediriger les cars se rendant aux Evaux ou des voitures sortant du parking CO Marais
Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

**Mme von Gunten-Dal Busco** rassure sur le fait que le CdF travaille sur le projet depuis 10 mois et que le CA défend les intérêts de la commune. Le projet a beaucoup évolué suite aux nombreuses remarques faites, ainsi qu'aux conditions posées par les représentants des communes. La convention n'est à ce jour pas encore signée et le CA ne renoncera pas aux exigences qu'il s'est fixées.
Concernant la mobilité, le mandataire a été reçu pour en parler et des éléments ont été apportés à la convention, notamment pour le quartier de Cressy. Concernant l'environnement, elle informe qu'en plus de toutes les mesures listées par les commissions, une récupération des terres excavées pour la récupération des terrains sera effectuée pour des buttes et talus, réduisant le nombre de passages de camions. Les eaux d'arrosage seront récupérées et utilisées, de même que l'utilisation de terrains synthétiques sans dérivés de pétrole. L'utilisation provisoire du pavillon sera inscrite dans la convention et la remise en état des terrains en herbe reste ouvert, le synthétique offrant quelques avantages (moins de pesticides, arrosage restreint). Le tri des déchets se pratique déjà aux Evaux et la préservation de la zone restera aussi bien évidemment respectée. Les méthodes d'entretien respectueuses de l'environnement sont déjà d'actualité, il n'y aura pas de grillages, des barrières en bois sont prévues, de même que la préservation des racines des arbres. Enfin, l'information aux communes devrait faire l'objet d'un monitoring, donc d'un suivi régulier, y compris le retour de l'Etat sur le projet définitif de l'installation de l'académie.

**Le Président** résume les 2 propositions faites, d'une part un renvoi au CA avec recommandations et d'autre part, le classement de la pétition.

**M. Eugster** souhaite donner la position du PDC et remercier **Mme von Gunten-Dal Busco** pour ses éclaircissements sur le travail réalisé dans le cadre de ce projet. Le PDC propose donc le classement de cette pétition.

**M. Marti** remercie le CA auquel il renouvelle sa confiance et salue la transparence de l'académie sur le dossier. Il revient sur la sécurité des enfants sur le quartier de Cressy pour demander si des aménagements spécifiques sont prévus et qui prendra en charge les coûts. Puis, il rappelle que le tennis-club attend une réponse depuis fort longtemps. Vu le nombre de questions qui demeurent, Demain Confignon recommande de ne pas signer un chèque en blanc et de renvoyer au CA avec les questions du rapport minoritaire et sans agir sous le coup d'une urgence imposée.

**Le Président** propose de passer aux votes : le renvoi au CA et le classement de la pétition. Concernant les demandes politiques sur l'environnement et la mobilité, elles dépassent totalement la pétition.
Un vote nominal est par ailleurs demandé.

**Le vote nominal est accepté avec 13 oui.**
**Le renvoi au CA avec recommandations selon le rapport de minorité est refusé par 7 oui, 10 non et 2 abstentions.**
**POUR : Y. TORNARE,C. FROIDEVAUX, C. MARTI, F. REVERCHON, P.-A. MOTTIER, C. RUPP, M. BARCELLINI**
**CONTRE : F. MAZZOLA, X. FRANCEY, I. STOFFEL, N. ROEHRICH, P. EUGSTER, F. SCHMIDT, J. PERADOTTO, V. TOURNIER, J.-C. KORMANN, J. LEUTWYLER**
**ABSTENTION : Q. KNIGHT, N. FOURNIER**

**Le classement de la pétition est accepté par 10 oui, 7 non et 2 abstentions, avec les mêmes noms que précédemment.**

## 16. P – Pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques

**Le Président** rappelle qu'il y a eu une audition en CSSV, il passe donc la parole à **N. Fournier.**

**M. Fournier** présente le rapport de la commission qui a examiné le sujet le 16 mars dernier. Le premier signataire de la pétition a été auditionné et a présenté la démarche. Il résume brièvement la situation qui a sensibilisé des associations, et notamment « Agissez maintenant », pour s'adresser au Conseil fédéral en lui demandant d'accueillir une partie des migrants stationnés dans les camps mentionnés. A Genève, plusieurs communes se sont déclarées favorables à un accueil et la commission s'est montrée sensible au contexte humanitaire et aux arguments des pétitionnaires. La CSSV recommande à l'unanimité un renvoi au CA pour écrire au Conseil fédéral que Confignon partage les préoccupations évoquées par les pétitionnaires et serait prête à accueillir une famille stationnée sur les îles grecques.

**M. Mazzola** rejoint cette proposition de renvoi au CA pour écrire au Conseil fédéral.

**Le Président** propose un vote sur le renvoi au CA.

**Le renvoi au CA est accepté avec 17 oui et 2 abstentions.**

## 17. P – des habitants du chemin des Etroubles

**Le Président** résume la teneur de la pétition. Deux solutions sont proposées : soit accorder le statut de riverains aux habitants du chemin Sur-le-Beau, soit modifier le haut de la route du Grand-Lancy pour leur permettre d'arriver en toute sécurité chez eux. Les habitants se tiennent par ailleurs à disposition pour en discuter.

**M. Fournier** propose de voter sur le siège et de renvoyer au CA avec recommandation d'élargir la réflexion sur les riverains en demandant à la police municipale de ne plus verbaliser les habitants du chemin des Etroubles qui sortiraient sur le chemin Sur-le-Beau.

**M. Mottier** propose un renvoi en CAM et **M. Francey** propose un renvoi au CA pour ne pas perdre de temps. **M. Mazzola** est aussi favorable à un renvoi au CA, aussi bien qu'en commission.

**Le Président** propose de passer au vote sur le renvoi à la CAM, puis au CA.

**Le renvoi à la CAM est refusé par 4 oui, 9 non et 6 abstentions.**
**Le renvoi au CA est accepté par 17 oui et 2 abstentions.**

## 18. Questions

**M. Mottier** transmet de la part des habitants du 7-9 Hutins de nombreuses pannes de chauffage et d'eau chaude pendant les mois d'hiver depuis le raccordement à CAD Energie. La commune pense-t-elle pouvoir résoudre ces problèmes ?

**Mme von Gunten-Dal Busco** ne comprend pas pourquoi cette question est adressée à la commune, cet immeuble appartenant à la Fondation du logement. Elle reviendra au prochain CM avec des éléments de réponse.

## 19. Propositions individuelles et divers

**M. Mottier** demande toujours pour le 7-9 Hutins d'avoir une présentation de ce projet important au prochain CM, notamment de son état d'avancement.

**M. Mottier** demande que les procès-verbaux de la FL et de FPE soient accessibles aux membres du CM, comme c'était le cas il y a une dizaine d'années. Il propose qu'ils soient enregistrés sur CMNet.

**Le Président** lève la séance à 24H.

| | |
|---|---|
| Martin BARCELLINI | Félicien MAZZOLA |
| Président | Secrétaire |

*Annexe : Présentation des comptes 2020*

Commune de Confignon

# PRESENTATION DES COMPTES 2020

Cité de l'énergie GOLD Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# Chiffres clés 2020

## *Comptes de fonctionnement 2020*

| | |
|---|---|
| Charges : | 15'458'587.99 |
| Revenus : | 15'678'887.74 |
| Excédent de revenus | 220'299.75 |

## *Budget de fonctionnement 2020*

| | |
|---|---|
| Charges : | 15'284'520.00 |
| Revenus : | 14'934'520.00 |
| Excédent de charges | 350'000.00 |

Cité de l'énergie GOLD Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# Chiffres clés 2020

*Alors qu'une **perte de 350'000 F** était prévue au budget 2020, la commune clôture l'exercice avec **un résultat positif de 220'299.75 F**, soit un écart de 570'299.75 F par rapport au budget.*

*Les recettes fiscales, les remboursements d'assurances et les économies de charges liées aux restrictions sanitaires expliquent cette amélioration.*

Cité de l'énergie GOLD Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# Revenus 2020

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 4 | REVENUS | 14 934 520.00 | 15 678 887.74 | 744 367.74 |
| | | | | |
| 40 | REVENUS FISCAUX | 12 284 169.00 | 12 842 687.78 | 558 518.78 |
| 42 | TAXES | 530 396.00 | 748 155.03 | 217 759.03 |
| 44 | REVENUS FINANCIERS | 738 160.00 | 729 152.44 | 9 007.56- |
| 46 | REVENUS DE TRANSFERTS | 1 381 795.00 | 1 358 892.49 | 22 902.51- |

***Les revenus sont supérieurs de 744'367 F par rapport au budget. Les écarts se situent principalement sur les recettes fiscales bien meilleures que les estimations transmises par l'Administration fiscale cantonale, soit 558'518 F de plus. Les taxes présentent aussi un montant supérieur de 217'759 F.***

Cité de l'énergie GOLD Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# Revenus fiscaux 2020

| | Budget | Solde Compte | Disponible |
|---|---|---|---|
| | 2020 | 2020 | |
| Recettes fiscales personnes physiques | 10 828 275.00 | 11 333 904.05 | 505 629.05 |
| Impôt à la source | 263 800.00 | 445 999.73 | 182 199.73 |
| Recettes fiscales personnes morales | 94 000.00 | 85 863.75 | 8 136.25- |
| Fonds de péréquation des personnes morales | 1 032 914.00 | 939 559.00 | 93 355.00- |
| Autres impôts - chiens, taxe professionnelle | 65 180.00 | 37 361.25 | 27 818.75- |
| TOTAL FISCALITE 2020 | 12 284 169.00 | 12 842 687.78 | 558 518.78 |

***Le détail des recettes fiscales montre des revenus des personnes physiques et de l'impôt à la source supérieurs aux estimations. Ces améliorations compensent la diminution des recettes du fonds de péréquation des personnes morales de 93'355 F.***

Cité de l'énergie GOLD Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# Taxes 2020

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 4 | REVENUS | 14 934 520.00 | 15 678 887.74 | 744 367.74 |
| | | | | |
| 40 | REVENUS FISCAUX | 12 284 169.00 | 12 842 687.78 | 558 518.78 |
| 42 | TAXES | 530 396.00 | 748 155.03 | 217 759.03 |
| 44 | REVENUS FINANCIERS | 738 160.00 | 729 152.44 | 9 007.56- |
| 46 | REVENUS DE TRANSFERTS | 1 381 795.00 | 1 358 892.49 | 22 902.51- |

***La nature comptables 42-Taxes présente également un surplus de revenus de 217'759 F. Cette différence est liée à des remboursements d'assurances pour des cas de maladies, accidents et maternité.***

Cité de l'énergie GOLD Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# Charges 2020

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 30 | CHARGES DU PERSONNEL | 4 050 714.00 | 4 161 901.15 | 111 187.15- |
| 31 | CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPL( | 3 250 684.51 | 3 231 103.45 | 19 581.06 |
| 33 | AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF | 2 686 938.41 | 2 540 130.87 | 146 807.54 |
| 34 | CHARGES FINANCIERES | 307 000.00 | 724 600.80 | 417 600.80- |
| 36 | CHARGES DE TRANSFERT | 4 989 183.08 | 4 800 851.72 | 188 331.36 |

***Globalement, les charges sont supérieures de CHF 174'067 par rapport au budget. Les natures comptables 30 et 34 présentent des dépassements alors que des économies sont réalisées dans les autres catégories.***

Commune de Confignon

# Charges de personnel - nature 30

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget | Solde Compte | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| | | 2020 | 2020 | |
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 30 | CHARGES DU PERSONNEL | 4 050 714.00 | 4 161 901.15 | 111 187.15- |

***La structure du personnel est restée conforme au budget. Le dépassement est lié à des rattrapages importants facturés par la caisse de pension des employés communaux.***
***Ce dépassement avait été annoncé au Conseil municipal, lequel a voté un crédit budgétaire supplémentaire de 139'870 F le 10 novembre 2020.***

Commune de Confignon

# Charges financières - nature 34

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 34 | CHARGES FINANCIERES | 307 000.00 | 724 600.80 | 417 600.80- |

***Sont comptabilisés dans la nature 34 - Charges financières, les intérêts sur les emprunts communaux pour lesquels un montant de 307'000 F avait été inscrit au budget. Les intérêts sont moindres et s'élèvent à 274'257 F en raison du renouvellement d'emprunts à des taux plus favorables.***

Commune de Confignon

# Charges financières - nature 34

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 34 | CHARGES FINANCIERES | 307 000.00 | 724 600.80 | 417 600.80- |

***Deux éléments non prévus au budget ont été comptabilisés en nature 34 :***

1. ***Dépréciation parcelle no 11346 des Hutins***
2. ***Moins-value sur actions BCGe***

Commune de Confignon

# Charges financières - nature 34

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 34 | CHARGES FINANCIERES | 307 000.00 | 724 600.80 | 417 600.80- |

## 1. Dépréciation parcelle 11346

***Cette parcelle du patrimoine financier a été évaluée à 1'878'000 F par un expert en 2018 lors du passage à la norme MCH2. Le prix de cession de la parcelle à la Fondation du logement ayant été fixé à 1'500'000 F par le COPIL du projet des Hutins, la commune a dû comptabiliser une dépréciation de 378'000 F. Le patrimoine financier sera réévalué en 2022.***

Cité de l'énergie Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# Charges financières - nature 34

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 34 | CHARGES FINANCIERES | 307 000.00 | 724 600.80 | 417 600.80- |

## *2. Moins-value sur actions BCGe*

*La commune détient 4'784 actions auprès de la BCGe. 2'748 actions sont inaliénables et conservées au patrimoine administratif. 2'036 actions sont inscrites au patrimoine financier et réévaluées chaque année à la valeur du marché au 31.12. La moins-value s'est élevée à 72'278 F.*

*Valeur de l'action au 31.12.19 : 194.50 F*

*Valeur de l'action au 31.12.20 : 159.00 F*

Commune de Confignon

# Charges d'exploitation - nature 31

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 31 | CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPL( | 3 250 684.51 | 3 231 103.45 | 19 581.06 |

***Les charges d'exploitation présentent un non dépensé de 19'581 F.***

***Des dépassements relativement importants ont été compensés par des économies dans d'autres domaines.***

Commune de Confignon

# Charges d'exploitation - nature 31

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 31 | CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPL( | 3 250 684.51 | 3 231 103.45 | 19 581.06 |

*Pour la nature 31, les charges sont moindres de 159'500 F en raison de la crise sanitaire.*

- *Annulation du voyage des maires et fête de départ des magistrats sortants : - 22'900 F*
- *Diminution des frais de traiteurs des restaurants scolaires suite à la fermeture des écoles : - 35'000 F*
- *Annulation des manifestations culturelles et fêtes villageoises : - 84'000 F*
- *Annulation du repas des aînés : - 17'600 F*

Commune de Confignon

# Charges d'exploitation - nature 31

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 31 | CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPL( | 3 250 684.51 | 3 231 103.45 | 19 581.06 |

***Les dépassements concernent :***

- ***Raccordement de la salle communale au chauffage à distance via la société CAD ENERGIE SA : + 86'000 F. Le budget 2021 a été ajusté.***
- ***Levée des déchets : des frais plus élevés que prévus à hauteur de 31'000 F.***

Commune de Confignon

# Charges d'exploitation - nature 31

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget | Solde Compte | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| | | 2020 | 2020 | |
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 31 | CHARGES DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPL( | 3 250 684.51 | 3 231 103.45 | 19 581.06 |

- *Ajustement des provisions fiscales en raison de recettes plus favorables que les estimations*
  - *34'500 F ajustement reliquat*
  - *48'000 F ajustement estimé fiscal*
- *Perte sur créances effectives des impôts des personnes physiques à hauteur de 60'500 F, un montant d'irrécouvrables transmis par l'AFC lors de la remise de la liasse fiscale.*

Commune de Confignon

# Charges d'amortissements - nature 33

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget 2020 | Solde Compte 2020 | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 33 | AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF | 2 686 938.41 | 2 540 130.87 | 146 807.54 |

***Les amortissements sont inscrits au budget sur la base du plan des investissements.***

***Une économie de 146'807 F a été enregistrée sur les amortissements non réalisés ou terminés au 31.12.***

Commune de Confignon

# Charges de transfert – nature 36

| | LIBELLE PAR NATURE COMPTABLE | Budget | Solde Compte | Disponible |
|---|---|---|---|---|
| | | 2020 | 2020 | |
| 3 | CHARGES | 15 284 520.00 | 15 458 587.99 | 174 067.99- |
| | | | | |
| 36 | CHARGES DE TRANSFERT | 4 989 183.08 | 4 800 851.72 | 188 331.36 |

***Globalement, les dépenses de nos partenaires intercommunaux sont plus faibles que celles prévues au budget. Une économie sur les charges de transfert de 188'331 F a pu être réalisée.***

Commune de Confignon

# ENDETTEMENT COMMUNAL - QUELQUES INDICATEURS

**Taux endettement net**

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Moyenne |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 116.48 | 136.25 | 70.37 | 57.06 | 43.30 | 84.69 |

**Valeurs indicatives**

**Plus petit ou égal à 100 : Bon**
Plus petit ou égal à 150 : Suffisant
Plus grand que 150 : Mauvais

Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux

***Le taux d'endettement net diminue, il était de 136.25 en 2017 et de 43.30 en 2020.***

***La dette brute par rapport aux revenus reste élevée, elle se situe à 143 %. La valeur est mauvaise dès 150 % et critique dès 200 %.***

Cité de l'énergie Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# ENDETTEMENT COMMUNAL - QUELQUES INDICATEURS

**Dette nette en francs par habitant**

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Moyenne |
|---|---|---|---|---|---|
| 3051 | 3034 | 1948 | 1537 | 1211 | 2156 |

**Valeurs indicatives**

Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net
Plus petit que 1000 : Endettement faible
**Plus petit que 2500 : Endettement moyen**
Plus petit que 5000 : Endettement important
Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important

Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.

***La dette par habitant diminue depuis 2017. Elle se situe en 2020 à 1'211 F par habitant.***

Cité de l'énergie Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain

Commune de Confignon

# MERCI

Cité de l'énergie GOLD Confignon european energy award

Tous ensemble vers demain